

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09.12.2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 9 décembre à 9 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué dans la salle de la mairie s'est réuni en session ordinaire

Il y avait 6 membres présents :

Présents : Mr GUILLIN, Mr COSTON, Mme TRAPEAU, Mr ROLLAND, Mr BERTUEL, Mme CHAMILLARD.

Absents : Mme MASSACRIER

Président de séance : Mr Dominique GUILLIN

Secrétaire de séance : Mr COSTON

Dominique GUILLIN, Maire, ouvre la séance à 9 h 30.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir rajouter trois délibérations concernant des décisions modificatives sur le budget de la Commune (deux) et sur le budget de l'Eau (une).

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, accepte de rajouter ces trois délibérations.

1/ Approbation du précédent compte-rendu

Le compte rendu du 27 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors du dernier conseil.

2/ Vote des tarifs de l'eau 2019

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les tarifs de l'eau pour l'année 2019.

Il propose les tarifs suivants :

- Participation fixe 62,50 €
- Le m3 jusqu'à 60 m3 1,20 €
- Au-delà de 60 m3 1,10 €
- Frais de mise en service 100,00 €

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de voter les tarifs de l'eau pour l'année 2019 de la manière suivante :

EAU

- Participation fixe 62,50 €
- Le m3 jusqu'à 60 m3 1,20 €

- Au delà de 60 m3 1,10 €
- Frais de mise en service 100,00 €

3/ Vote des tarifs du cimetière 2019

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les tarifs du cimetière pour l'année 2019.

Il propose les tarifs suivants :

- Concession durée de 30 ans / m² 200,00 €
- Concession durée de 50 ans / m² 280,00 €
- Forfait nettoyage des tombes 55,00 €
- Forfait travaux 15,00 €
- Participation annuelle Commune des Débats Rivière d'Orpra 115,00 €
- Participation annuelle Commune de Saint-Sixte 75,00 €

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de voter les tarifs suivants pour l'année 2019 :

- **Concession durée de 30 ans / m² 200,00 €**
- **Concession durée de 50 ans / m² 280,00 €**
- **Forfait nettoyage des tombes 55,00 €**
- **Forfait travaux 15,00 €**

- **Participation annuelle Commune des Débats Rivière d'Orpra 115,00 €**
- **Participation annuelle Commune de Saint-Sixte 75,00 €**

4/ Vote des tarifs de la salle des fêtes 2019

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les tarifs concernant la location de la salle des fêtes pour l'année 2019 et propose les tarifs suivants :

- Vin d'honneur administrés 45,00 €
- Vin d'honneur extérieurs 70,00 €
- Location administrés 95,00 €
- Location extérieurs 190,00 €
- Saint-Sylvestre administrés 130,00 €
- Saint-Sylvestre extérieurs 250,00 €
- Jour de semaine administrés du 01/04 au 31/10 60,00 €
- Jour de semaine extérieurs du 01/04 au 31/10 120,00 €
- Caution nettoyage salle 65,00 €
- Caution location salle 300,00 €
- Acompte à la réservation 50 %

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver les tarifs suivants :

- Vin d'honneur administrés	45,00 €
- Vin d'honneur extérieurs	70,00 €
- Location administrés	95,00 €
- Location extérieurs	190,00 €
- Saint-Sylvestre administrés	130,00 €
- Saint-Sylvestre extérieurs	250,00 €
- Jour de semaine administrés du 01/04 au 31/10	60,00 €
- Jour de semaine extérieurs du 01/04 au 31/10	120,00 €
- Caution nettoyage salle	65,00 €
- Caution location salle	300,00 €
- Acompte à la réservation	50 %

Les associations : Comité des Fêtes - Club de l'Age d'Or (Hôpital, St Laurent, Les Débats) - ACLE-VA Histoire et Archéologie de Château Vieux - ACCA (St Laurent, L'Hôpital) - FNACA - ADMR - A la Croisée des Fils - Club de Gym – Sou des Ecoles - ont droit à une location gratuite de la salle par année, (hormis le Comité des Fêtes qui bénéficie en plus de la gratuité pour la fête patronale), les autres locations leur seront facturées avec une réduction de 50 % sur le tarif administré.

5/ Vote des trois taxes 2019

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux des 3 taxes locales pour l'année 2019.

Il propose les taux suivants :

- Taxe d'habitation :	6,83 %
- Foncier bâti :	8,59 %
- Foncier non bâti :	49,50 %

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'augmenter très légèrement les taux en vigueur pour la taxe d'habitation ainsi que le foncier bâti, et de reconduire le taux du foncier non bâti,

- DECIDE de voter en conséquence les taxes comme suit :

- Taxe d'habitation :	6,83 %
- Foncier bâti :	8,59 %
- Foncier non bâti :	49,50 %

6/ Vote des indemnités allouées au Trésorier

Monsieur le Maire explique que comme tous les ans à la demande du Receveur Municipal de Boën, nous devons décider de lui attribuer des indemnités de conseil et d'assistance en matière budgétaire.

Il rappelle que ces indemnités sont calculées sur la moyenne des dépenses des 3 dernières années et propose de reconduire le taux de 100 % des indemnités accordées pour un montant brut de 197,56 € sur lesquels seront retirés la CSG, le RDS et le 1% de solidarité, soit un montant net de 178,75 €.

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil **au taux de 100 % par an,**
- que cette même indemnité sera calculée selon les bases définies par l'article de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Thierry MARI, Receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : **30.49 €.**

7/ Reprise de concessions du cimetière

Monsieur le Maire explique que suite aux deux procès-verbaux du 13 décembre 2014, et du 14 juin 2018, la procédure de reprise de concessions du cimetière étant close, il convient de délibérer pour reprendre ces concessions afin de les proposer de nouveau.

DELIBERATION

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions dans le cimetière communal délivrées sous les numéros :

N° Concession	Nom du concessionnaire	Emplacements
N° 12	COUPAT	39-40
N° 19	DURIS veuve LUGNIER	7-8
N° 29	BUISSON	47-48
N° 44	GRANJEAN	102-103
N° 56	DESGOUTTE BESSET	107-108
N° 67	GRAMMONT	130
N° 72	BOESLAS SCHILLER	128-129
N° 79	CLAIR	146-147
N° 90	OBLETTE	143
N° 92	BUISSON	179
N° 93	MOUSSET	180
N° 117	CHAVAREN	passage
N° 121	THEVENET	237
N° 124	CLAIR	242
N° 128	BOELY	248-249
N° 130	POYET	250

Ces concessions ont plus de trente ans d'existence et l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L2223-13 et suivants du

Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

8/ Demande de subvention au titre des amendes de police 2019

Monsieur le Maire explique qu'afin de sécuriser la bordure entre la Rue des Remparts et le parking, il a fait faire un devis pour la réalisation de ces travaux consistant à reprendre le dessus du mur et de créer une clôture entre la voirie et le parking.

Le coût de ces travaux est de 5.265 € HT et pourrait être en partie pris en charge par les amendes de police 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord afin de demander cette subvention au titre des amendes de police.

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique qu'afin de sécuriser la bordure entre la Rue des Remparts et le parking, il a fait faire un devis pour la réalisation de ces travaux consistant à reprendre le dessus du mur et de créer une clôture entre la voirie et le parking.

Le coût de ces travaux est de 5.265 € HT et pourrait être en partie pris en charge par les amendes de police 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord afin de demander cette subvention au titre des amendes de police.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTE les travaux de sécurisation entre la Rue des Remparts et le parking,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention pour ces travaux au titre des amendes de police,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec ces travaux et cette demande de subvention.**

9/ Demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité pour l'étude épicerie

Monsieur le Maire explique que pour financer une partie de l'étude de réhabilitation de l'épicerie en commerce de restaurant bar épicerie, il propose de solliciter l'aide du Département au titre de l'enveloppe de solidarité.

Cette partie de l'étude est chiffrée à : 11.864,86 € et demande au Conseil de se prononcer sur cette demande d'aide auprès du Conseil Départemental à hauteur de 60 %, soit 7.118,91 €.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTE de faire une étude de réhabilitation de l'ancien bâtiment communal de l'épicerie en commerce de restaurant-bar-épicerie,**
- **ACCEPTE de demander une subvention au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité pour le financement de ce projet,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et faire toutes démarches à ces fins,**
- **DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.**

10/ Travaux en régie Maison des Associations

Monsieur le Maire explique que pour la Maison des Association, un certain nombre de travaux ont été faits en régie : démolition, évacuation des gravats des plafonds et des cloisons, démolition des fosses septiques et remblaiement, percement des dalles et planchers pour passages évacuations, nettoyages du chantier.

Ces travaux représentent un total de 290 heures au tarif horaire de 15 €, soit un montant de 4.350 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de bien vouloir délibérer afin d'intégrer ces travaux faits en régie sur le budget investissement de la Maison des Associations.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTE de prendre ces travaux faits en régie sur le budget investissement de la Maison des Associations,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire les écritures comptables correspondantes et à signer tous documents s'y référant.**

11/ Travaux en régie Eau

Monsieur le Maire explique que pour les travaux sur le réseau d'eau potable, un certain nombre de travaux ont été faits en régie : travaux dans la station de pompage, préparation des murs pour mise en peinture, peinture, colmatage des ouvertures autour des conduites dans les caniveaux en communication avec le puits, couverture du puits en tôles aluminium anti dérapantes.

Ces travaux représentent un total de 112 heures au tarif horaire de 15 €, soit un montant de 1.680 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de bien vouloir délibérer afin d'imputer ces travaux faits en régie par l'agent communal (payé par le budget fonctionnement de la Commune) sur le budget investissement de l'eau.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses

membres,

- **ACCEPTE** de prendre ces travaux faits en régie sur le budget investissement de la l'Eau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les écritures comptables correspondantes et à signer tous documents s'y référant.

12/ Vote de crédits - Décision modificative n° 2 sur Budget COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du Trésor Public et afin de régulariser un manque de crédit sur le chapitre 16, sur le budget Commune, il convient de délibérer pour accepter la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Compte 1641-00 Emprunts	596.92 €
Compte 020-00 Dépenses imprévues	- 596.92 €

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du Trésor Public et afin de régulariser un manque de crédit sur le chapitre 16, sur le budget Commune, il convient de délibérer pour accepter la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Compte 1641-00 Emprunts	596.92 €
Compte 020-00 Dépenses imprévues	- 596.92 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **VOTE** les crédits ci-dessus indiqués dans le **BUDGET COMMUNE**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce vote des crédits et à passer les opérations comptables nécessaires.

13/ Vote de crédits - Décision modificative n° 3 sur Budget EAU

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du Trésor Public et afin de régulariser un manque de crédit sur le chapitre 16, sur le budget Eau, il convient de délibérer pour accepter la décision modificative suivante :

BUDGET EAU

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
----------------------------------	--

Compte 1641-00 Emprunts	207.46 €
Compte 020-00 Dépenses imprévues	- 207.46 €

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du Trésor Public et afin de régulariser un manque de crédit sur le chapitre 16, sur le budget Commune, il convient de délibérer pour accepter la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Compte 1641-00 Emprunts	207.46 €
Compte 020-00 Dépenses imprévues	- 207.46 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **VOTE les crédits ci-dessus indiqués dans le BUDGET EAU**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce vote des crédits et à passer les opérations comptables nécessaires.**

14/ Vote de crédits - Décision modificative n° 3 sur Budget COMMUNE

Monsieur le Maire explique que pour finir de régler les factures concernant la Maison des Associations et afin de régulariser un manque de crédit sur le compte 2131 opération 144, sur le budget Commune, il convient de délibérer pour accepter la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Compte 2131-144 Bâtiments publics (Maison des Associations)	23.500 €
Compte 2131-100 Bâtiments publics	- 3.500 €
Compte 2156-147 Matériel ou outillage	- 20.000 €

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique que pour finir de régler les factures concernant la Maison des Associations et afin de régulariser un manque de crédit sur le compte 2131 opération 144, sur le budget Commune, il convient de délibérer pour accepter la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Compte 2131-144 Bâtiments publics (Maison	

des Associations)	23.500 €
Compte 2131-100 Bâtiments publics	- 3.500 €
Compte 2156-147 Matériel ou outillage	- 20.000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **VOTE les crédits ci-dessus indiqués dans le BUDGET COMMUNE**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce vote des crédits et à passer les opérations comptables nécessaires.**

Questions diverses

Compte-rendu travaux Maison des Associations

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux à savoir qu'il ne reste plus qu'à terminer la plomberie et les reprises de menuiserie.

Compte-rendu réunion avec l'entreprise retenue pour les travaux du réseau d'eau

Monsieur le Maire dit qu'à la suite de la première réunion avec l'entreprise SADE retenue pour refaire le réseau d'eau, les travaux commenceront le 1^{er} mars 2019.

Vœux

La Municipalité présentera les vœux le samedi 26 janvier 2019 à 16 heures à la salle des fêtes de l'Hôpital. La présentation au public du film réalisé sur le Pays de Solaure se fera le 26 janvier 2019 à 19 heures à la salle des Fêtes de Saint Laurent Rochefort.

Rapprochement RPI Sail – Leigneux et St-Laurent – L'Hôpital – Les Débats

Monsieur le Maire lit le projet de la convention entre les deux RPI et l'Académie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

Mr GUILLIN

Mr COSTON

Mme MASSACRIER

Mme TRAPEAU

Mr ROLLAND

Mr BERTUEL

Mme CHAMILLARD